



50

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

LES URBANISTES, CINQUANTE ANS
À CIVILISER LE CHANGEMENT



Ordre des
Urbanistes du
Québec

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1^{er} septembre 2014
Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage, Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,
Donald Bonsand, urbaniste

Montréal, le 1^{er} septembre 2014
Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec. Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
Donald Bonsand, urbaniste

Québec, le 1^{er} septembre 2014
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30, Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

1.	RAPPORT DU PRÉSIDENT	7
2.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	9
	2.1. Le conseil d'administration 2013-2014.....	9
	2.2. La permanence de l'Ordre	9
3.	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
	3.1. Assemblée générale annuelle des membres	10
	3.2. Séances du conseil d'administration.....	10
	3.3. Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration en 2013-2014	10
4.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	16
5.	HONNEURS ET MÉRITES.....	22
	5.1. Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	22
	5.2. Membres émérites de l'Ordre	22
	5.3. Mérite étudiant en urbanisme	26
	5.4. Prix Jean-Paul-L'Allier 2013	27
6.	RAPPORT D'ACTIVITÉS PARTENARIAT ORGANISATIONNEL	28
	6.1. Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).....	28
7.	RAPPORT D'ACTIVITÉS ADMISSION À LA PROFESSION	29
	7.1. Comité d'évaluation des programmes universitaires	29
	7.2. Comité de la formation des urbanistes	29
	7.3. Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation	30
	7.4. Comité des admissions.....	32
8.	RAPPORT D'ACTIVITÉS CONTRÔLE DE LA PRATIQUE	37
	8.1. Rapport du syndic.....	37
	8.2. Utilisation illégale du titre	38
	8.3. Comité de révision des plaintes	38
	8.4. Conseil d'arbitrage des comptes	38
	8.5. Conseil de discipline	39
	8.6. Comité consultatif de déontologie.....	39
	8.7. Comité d'inspection professionnelle	40
9.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	42
	9.1. Comité de formation continue.....	42
	9.2. Comité du congrès 2013 et du 50e anniversaire	44
	9.3. Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	58
	9.4. Comité conjoint UMQ-OUQ	50
	9.5. Comité du développement durable	51
10.	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014	53
	10.1. États financiers au 31 mars 2014	53
	10.2. Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2014	53

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2014	16
TABLEAU 2	MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS	17
TABLEAU 3	RADIATIONS DU TABLEAU DES MEMBRES SELON LE MOTIF	17
TABLEAU 4	RÉPARTITION DES URBANISTES SELON LE STATUT AU 31 MARS 2014	17
TABLEAU 5	RÉPARTITION DES URBANISTES, ÉMÉRITES ET STAGIAIRES SELON LE GROUPE D'ÂGE AU 31 MARS 2014	18
TABLEAU 6	RÉPARTITION DES URBANISTES ET STAGIAIRES SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2014	19
TABLEAU 7	RÉPARTITION DES URBANISTES ET STAGIAIRES SELON LE REGROUPEMENT D'EMPLOYEURS AU 31 MARS 2014	19
TABLEAU 8	MONTANT DE LA COTISATION SELON LA CLASSE DE MEMBRES POUR L'EXERCICE 2013-2014	20
TABLEAU 9	FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR L'EXERCICE 2013-2014	20
TABLEAU 10	ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE	21
TABLEAU 11	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC	31
TABLEAU 12	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE	31
TABLEAU 13	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS	31
TABLEAU 14	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE	32
TABLEAU 15	DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU <i>CODE DES PROFESSIONS</i> ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	33
TABLEAU 16	DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	33
TABLEAU 17	DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	34
TABLEAU 18	ACTIVITÉS DU SYNDIC	37
TABLEAU 19	TRAVAUX D'INSPECTIONS PROFESSIONNELLES COMPLÉTÉS EN 2013-2014	41
TABLEAU 20	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE	43



LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	PYRAMIDE DES ÂGES DES URBANISTES, ÉMÉRITES ET STAGIAIRES AU 31 MARS 2014	18
----------	--	----

LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 2013	10
PHOTO 2	LA REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE DU CIQ	22
PHOTO 3	LES URBANISTES ÉMÉRITES 2013	25
PHOTO 4	LES LAURÉATS DU MÉRITE ÉTUDIANT 2013	26
PHOTO 5	LE LAURÉAT DU PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER 2013	27
PHOTO 6	LES NOUVEAUX URBANISTES PRÉSENTS À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PERMIS 2013	36
PHOTO 7	MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LÉPINE LORS DE SA CONFÉRENCE « LE MONDE EN 2013 - UN PORTRAIT DE LA PLANÈTE AUJOURD'HUI »	44
PHOTO 8	MADAME MARIE-FRANCE BAZZO, LORS DU LANCEMENT DU LIVRE <i>DE QUOI LE TERRITOIRE DU QUÉBEC A-T-IL BESOIN ?</i>	45
PHOTO 9	MICHEL BARCELO À DROITE EN COMPAGNIE DE MICHEL BOISVERT	45
PHOTO 10	LES LAURÉATS DU PRIX BLANCHE-LEMCO-VAN-GINKEL 2013	46
PHOTO 11	REMISE DU PRIX BLANCHE-LEMCO-VAN-GINKEL 2013 À STEVEN GUILBEAULT	46
PHOTO 12	M. ROBERT COOKE, MME FRANÇOISE CLOUTIER, CONJOINTE DE M. OUELLETTE, ET M. CLÉMENT DEMERS	47
PHOTO 13	DE GAUCHE À DROITE, M. ROBERT COOKE, PRÉSIDENT, M. CHRISTOPHE ROUSSEAU ET SA CONJOINTE MME CHRISTINE LAJOIE ET M. MARCEL JUNIUS, URBANISTE ÉMÉRITE	47

1. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Donald Bonsant, urbaniste

Je me dois d'abord de remercier le président sortant Robert Cooke pour son implication et son engagement au cours de son mandat. Les éléments du présent rapport ont été réalisés sous sa direction.

LE 50^e ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ORDRE

L'année 2013-2014 aura été l'année du 50^e anniversaire de la création de l'Ordre des urbanistes du Québec. En effet, voilà 50 ans, le Québec marquait l'histoire en devenant le premier état d'Amérique et de la francophonie à reconnaître et à encadrer juridiquement la profession d'urbaniste.

Le congrès et le Gala du 50^e anniversaire ont été l'occasion de célébrer l'évolution de la profession et de mesurer son rayonnement tant au Québec qu'ailleurs au Canada et à l'étranger. Ce 50^e anniversaire était l'occasion de lancer une nouvelle image cohérente et moderne de l'OUQ et des urbanistes avec un message clair, inspirant et mobilisateur. Mission accomplie!

LE REGROUPEMENT POUR LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU FUTUR PONT CHAMPLAIN

Devant l'importance des enjeux non seulement pour la région, mais aussi pour l'ensemble de l'économie du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec a donc participé activement aux travaux du Regroupement pour la qualité architecturale du futur pont Champlain avec ses partenaires professionnels et organismes du milieu, au sein de Mission Design. L'objectif de ce regroupement est d'intervenir, dans le cadre de l'Évaluation environnementale fédérale du futur pont sur le Saint-Laurent, afin que le pont le plus achalandé du Canada soit un véritable ouvrage d'art, inspirant et marquant pour l'ensemble du Canada, le Québec et la région de Montréal.

L'ALLIANCE POUR LA GESTION SÉCURITAIRE DES MATIÈRES DANGEREUSES

Les urbanistes ont certes un rôle à jouer en matière de sécurité publique, et c'est pour cette raison que l'Ordre s'est joint à l'Alliance pour la gestion sécuritaire des matières dangereuses, dont l'objectif est d'améliorer la gestion sécuritaire des matières dangereuses présentes dans nos collectivités.

Cette alliance découle de l'initiative de trois associations actives en gestion des risques et en sécurité civile, soit l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) et le Réseau d'échange en continuité des opérations du Québec (RÉCO-Québec) avec lesquelles l'Ordre entretient des relations depuis quelques années.

Parmi les onze recommandations proposées par l'Alliance, notons entre autres l'importance de la formation des professionnels, où l'Ordre joue un rôle actif. Il doit donc continuer à offrir un encadrement professionnel de qualité à ses membres, des activités de formation continue ainsi que du contenu informatif, *Urbanité* contribuant largement au partage de connaissances, et plus encore!

En tant qu'ordre professionnel ayant pour mandat la protection du public, l'OUQ se doit de veiller aux bonnes pratiques de la profession d'urbaniste, selon lesquelles l'aménagement du territoire doit allier bien-être du citoyen et conservation de l'environnement.



CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI N° 49

L'Ordre des urbanistes du Québec a déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 49 - *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées* - 8 novembre 2013

L'Ordre des urbanistes du Québec considère que le projet de loi n° 49 vient clarifier les champs de pratiques et préciser les responsabilités professionnelles de plusieurs professions avec lesquelles les urbanistes œuvrent régulièrement dans le cadre de leur propre pratique professionnelle, notamment des ingénieurs, des architectes, des agronomes, des géologues et, dans une moindre mesure, des chimistes. Il considère que les modifications apportées par ce projet de loi n'affectent pas le champ de pratique des urbanistes.

L'OUQ en a profité pour souligner son approbation relativement à l'ajout systématique du paragraphe suivant dans les définitions des champs des différentes professions visées par le projet de loi : « Le respect de l'environnement et de la vie, la protection des biens, la pérennité du patrimoine et l'efficacité économique sont compris dans le champ d'exercice de (la profession) dans la mesure où ils sont liés à ses activités professionnelles. »

Cet ajout fait écho aux engagements déontologiques de l'urbaniste qui stipulent que l'urbaniste doit tenir compte de l'équilibre des milieux humains, socioéconomiques et physiques concernés et qu'il doit toujours considérer l'environnement naturel et construit comme une ressource d'intérêt public, limitée, fragile et irremplaçable.

CONSULTATION SUR LE PROJET DE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE MOBILITÉ DURABLE

L'Ordre des urbanistes du Québec a déposé un mémoire dans le cadre de la Consultation publique - *Politique québécoise de mobilité durable*. Le mémoire a été transmis au Ministère des Transports du Québec le 21 juin 2013.

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a salué la Stratégie nationale de mobilité durable annoncée hier par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, M. Sylvain Gaudreault.

Cette Stratégie nationale de la mobilité durable propose un cadre de planification intégrée alliant aménagement du territoire et transport. L'OUQ considère qu'il s'agit là d'un geste majeur. Cette planification intégrée était très attendue des urbanistes, et ce, depuis plusieurs années. L'OUQ a toujours rappelé l'importance de l'intégration du transport à l'aménagement du territoire, deux sphères qui ne devraient jamais évoluer l'une sans l'autre.

Aussi l'OUQ tient à souligner les actions annoncées pour une politique inclusive où la qualité de vie et l'accessibilité universelle des services de transport en commun sont prioritaires.

LA CRÉATION DU COMITÉ CONJOINT UMQ-OUQ SUR LA GOUVERNANCE EN URBANISME

En vue d'une reprise du processus de révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'Union des municipalités du Québec et l'Ordre des urbanistes du Québec ont mis en place un comité conjoint dont le mandat est de porter une réflexion nouvelle sur la gouvernance en urbanisme et de proposer des solutions assurant une plus grande transparence et crédibilité des décisions touchant à l'aménagement du territoire.

MISSION DESIGN

D'actives discussions ont lieu relativement à la transformation de Mission Design en Grappe économique du design. Une telle transformation permettrait d'assurer à l'organisation une reconnaissance officielle auprès du gouvernement et un financement récurrent de l'ordre de 600 000 \$ par année pour les dix prochaines années.

DÉCÈS DE MADAME LOUISE AUDET

Le début de l'année 2014 aura été marqué par le décès prématuré de Madame Louise Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski-Neigette. Madame Audet était grandement impliquée au sein du conseil d'administration de l'OUQ depuis 15 ans, où elle a occupé les fonctions d'administratrice, de trésorière et de vice-présidente. Elle fut également coprésidente du comité organisateur du congrès 2008 tenu à Rimouski.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT
Robert Cooke	Président		suffrage des administrateurs	26 sept. 2012	31 mars 2014
Donald Bonsant	Vice-président	Centre	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Mathieu Bélanger	Trésorier	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Raphaël Fischler	Administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2012	31 mars 2014
Louise Audet	Administratrice	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2012	31 mars 2014*
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2012	31 mars 2014
Guillaume Neveu	Administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Marjolaine Lafortune	Administratrice		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Florent Gagné	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2012	31 mars 2014
Serge Filion	Représentant des Émérites		invité permanent non-votant		
Claude Beaulac	Secrétaire du Conseil		directeur général		

*Madame Louise Audet est décédée le 19 janvier 2014. Son mandat se terminant le 31 mars 2014, son poste d'administratrice est resté vacant jusqu'à l'élection d'un nouvel administrateur qui est entré en fonction le 1^{er} avril 2014.

2.2. LA PERMANENCE DE L'ORDRE

Claude Beaulac	Directeur général
Odette Michaud	Adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso	Coordonnatrice, admission et qualité
Geneviève Masson	Chargée des communications (en congé de maternité)
Andréanne Godon	Chargée des communications (remplacement de congé de maternité)
Geneviève Ballard	Secrétaire-réceptionniste



3. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le vendredi 25 octobre 2013 de 8 h 30 à 10 h à la salle 518ab du Palais des congrès de Montréal situé au 1001, place Jean-Paul-Riopelle à Montréal.



Photo 1 : L'Assemblée générale annuelle des membres 2013

3.2. SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu huit séances ordinaires au cours de l'année 2013-2014 :

- le 19 avril 2013
- le 23 octobre 2013
- le 24 mai 2013
- le 12 décembre 2013
- le 21 juin 2013
- le 30 janvier 2014
- le 20 septembre 2013
- le 14 mars 2014

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

3.3. LISTE DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2013-2014

RÉSOLUTION CA.2013.04.19.4.1 | Nomination au Comité de révision des plaintes

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Mme Marjolaine Lafortune au comité de révision des plaintes.

RÉSOLUTION CA.2013.04.19.4.2.3 | Demande d'appui financier de la maîtrise en design urbain, Université Laval

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accorder un appui financier de 1000 \$ aux festivités du 20^e anniversaire de la maîtrise en design urbain de l'École d'architecture de l'Université Laval en contrepartie d'une visibilité lors de l'événement et de la présence du président à titre de conférencier.

RÉSOLUTION CA.2013.04.19.4.2.4 | Projet de démarche de consultation du comité Développement durable (comité DD)

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'autoriser le comité DD à procéder à la réalisation du Projet de consultation sur la mise en œuvre du développement durable selon la démarche proposée. Le directeur général est autorisé à engager la ressource retenue par le comité DD suite au processus de sélection du consultant par appel d'offres.

RÉSOLUTION CA.2013.04.19.4.2.5 | Cahier spécial du Devoir - Assises municipales UMQ

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'autoriser la réservation d'un bandeau publicitaire dans le cahier spécial du *Devoir* le samedi 4 mai à l'occasion des prochaines assises de l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION CA.2013.04.19.4.5 | Comité préstagiaire

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de créer le comité préstagiaire, dont le mandat sera d'offrir aux membres du Programme préstagiaire un soutien dynamique pour le démarrage de leur carrière dans le milieu professionnel de l'urbanisme.

RÉSOLUTION CA.2013.06.21.4.3.1 | Orientations stratégiques

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la politique concernant la mission de l'Ordre et portant le numéro 1.1.

RÉSOLUTION CA.2013.06.21.4.3.2 | Orientations stratégiques

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la politique concernant la vision de l'Ordre et portant le numéro 1.2.

RÉSOLUTION CA.2013.06.21.4.3.3 | Orientations stratégiques

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la politique concernant les valeurs de l'Ordre et portant le numéro 1.3.

RÉSOLUTION CA.2013.06.21.4.3.4 | Orientations stratégiques

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les priorités stratégiques suivantes :

Priorité 1 : Assurer la protection du public

Priorité 2 : Faire reconnaître l'importance du rôle et de la compétence de l'urbaniste

Priorité 3 : Développer la compétence des urbanistes

Priorité 4 : Assurer une saine gouvernance et la pérennité de l'Ordre

RÉSOLUTION CA.2013.06.21.4.5 | Mémoire sur la *Politique québécoise de la mobilité durable*

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le mémoire sur la *Politique québécoise de mobilité durable*.

RÉSOLUTION CA.2013.06.21.5.4 | Comité Développement durable

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de féliciter les membres du comité Développement durable, et plus particulièrement Mme Levert, pour ses réalisations et pour son initiative des Chantiers pour un urbanisme durable.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.1.1 | Adoption de la date et du lieu de l'AGA

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle le vendredi 25 octobre 2013 de 8 h 30 à 10 h à la salle 518ab du Palais des congrès de Montréal situé au 1001, place Jean-Paul-Riopelle à Montréal.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.1.2 | Adoption de l'ordre du jour de l'AGA

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le projet d'ordre du jour suivant pour l'assemblée générale du 25 octobre 2013 :

1. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport des élections 2013-2015 et présentation des membres du conseil d'administration pour l'année 2013-2014
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 septembre 2012 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis



5. Rapports :
 - 5.1. Rapport du Président
 - 5.2. États financiers vérifiés au 31 mars 2013
6. Nomination des vérificateurs pour 2013-2014
7. Augmentation de la cotisation 2014-2015 de 0,8 % (IPC) (+ 4,28 \$ cotisation membre)
8. Orientations, budget et plan stratégique
9. Période de questions et échange
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.1.3 | Adoption du projet d'états financiers 2013-2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le projet d'états financiers au 31 mars 2013.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.1.4 | Nomination des vérificateurs pour 2013-2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de proposer l'acceptation par l'assemblée générale des membres de la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. relativement à la préparation de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.1.5 | Augmentation de la cotisation de 2014-2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de proposer l'adoption par l'assemblée générale des membres d'une hausse de 0,8 % de la cotisation annuelle pour 2014-2015.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.1.6 | Adoption du rapport annuel 2013-2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2013-2014.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.3 | Radiations pour non-paiement de la cotisation

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de radier les personnes suivantes du Tableau des membres de l'Ordre pour non-paiement de leur cotisation :

1. M. Daniel BÉGIN, permis no 435, membre régulier;
2. M. Martin BOISVERT, permis no 1213, membre régulier;
3. M. Luc COUILLARD, permis no 682, membre régulier;
4. M. Pierre ÉLIE, permis no 408, membre en congé parental;
5. Mme Jayne ENGLE-WARNICK, permis no 1242, membre étudiant;
6. M. Claude HÉROUX, permis no 781, membre retraité;
7. M. Julien LABERGE, permis no 1339, membre régulier;
8. Mme Viviane MOUNGUE NFOR, permis no 1245, membre international;
9. M. Étienne PELLETIER, permis no 1184, membre régulier;
10. Mme Nathalie TROTTIER, permis no 1237, membre régulier;
11. M. Marc TURCOTTE, permis no 499, membre sans emploi.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.4 | Nomination d'un représentant de l'OUQ au CA de l'ICU

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Claude Beaulac à titre de représentant de l'OUQ au conseil d'administration de l'Institut canadien des urbanistes pour une période d'un an.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5 | Site internet

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Joomla Montréal.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.1a | Prix JPLA 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que le jury du prix Jean-Paul-L'allier 2013 soit composé des personnes suivantes :

- Raphaël Fischler, directeur de l'école d'urbanisme de l'Université McGill;
- Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- Jacques Besner, urbaniste, retraité de la Ville de Montréal;

et que le secrétariat du jury soit assumé par le directeur général Claude Beaulac.

Il est également unanimement résolu de déléguer au jury le choix du lauréat.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.1b | Prix JPLA 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que la date de remise du prix Jean-Paul-L'allier 2013 soit reportée après la date des élections municipales du 3 novembre 2013.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.2a | Prix Blanche-Lemco-van-Ginkel

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de remettre le prix Blanche Lemco van Ginkel aux personnes suivantes :

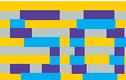
- | | |
|-----------------------|---|
| 1. Henri Aubin | 17. Charles Lapointe |
| 2. Marie-France Bazzo | 18. Réjean Lemoine |
| 3. Jacques Bénard | 19. Paul-André Linteau |
| 4. Lise Bissonnette | 20. Michel Lucier |
| 5. Simon Brault | 21. Cameron Charlebois |
| 6. François Cardinal | 22. Madeleine Paulin |
| 7. Claude Cormier | 23. Ron Rayside |
| 8. Georges Coulombe | 24. Dimitri Roussopoulos |
| 9. Florent Cousineau | 25. Louise Roy |
| 10. Rosario Demers | 26. Jean-Claude Scraire |
| 11. Winnie Frohn | 27. Adrian Sheppard |
| 12. Louis Germain | 28. André Stainier & Pauline Gauvin (nomination conjointe à titre posthume) |
| 13. Steven Guilbeault | 29. Marie Turcotte |
| 14. Massimo Iezzone | 30. François Varin |
| 15. Michel Labrecque | |
| 16. Rachel Laperrière | |
-

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.2b | Prix Blanche-Lemco-van-Ginkel

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de rendre un hommage posthume à deux bâtisseurs des services d'urbanisme des Villes de Québec et Montréal, messieurs Jean Rousseau et Pierre Ouellet, et de déléguer au comité organisateur du congrès de déterminer la façon dont cet hommage leur sera rendu.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.3 | Mérite du CIQ

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de décerner le Mérite du CIQ à Mme Chantal Laliberté en reconnaissance de son engagement bénévole au sein de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes.



RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.4 | Émérites 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'élever les personnes suivantes au titre de membre émérite de l'OUQ :

- M. Jacques Besner,
- Mme Renée Daoust,
- M. Michel Gariépy,
- M. Jean Paré,
- Mme Danielle Pilette

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.5.5 | « 50 ans | 50 projets »

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la liste des « 50 ans | 50 projets » soumis par le comité organisateur du congrès.

RÉSOLUTION CA.2013.09.20.4.8 | Marque officielle : urbaniste

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de procéder aux démarches nécessaires pour l'enregistrement du titre d'urbaniste comme marque officielle.

RÉSOLUTION CA.2013.10.23.4.1. | Adoption des États financiers au 31 mars 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers au 31 mars 2013.

RÉSOLUTION CA.2013.10.23.4.2.2 | Annulation de radiation

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'annuler la radiation des personnes suivantes du Tableau des membres de l'Ordre :

1. Mme Viviane MOUNGUE NFOR, permis no 1245, membre international;
2. M. Étienne PELLETIER, permis no 1184, membre régulier;
3. Mme Nathalie TROTTIER, permis no 1237, membre régulier.

RÉSOLUTION CA.2013.10.23.4.3a | Modification des lauréats du prix Blanche-Lemco-van-Ginkel

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de remettre, à titre posthume, le prix Blanche-Lemco-van-Ginkel à Mme Pauline Gauvin et à M. André Stainier.

RÉSOLUTION CA.2013.10.23.4.3b | Prix Blanche-Lemco-van-Ginkel

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de remettre le prix Blanche-Lemco-van-Ginkel à Me Pierre B. Paquin.

RÉSOLUTION CA.2013.12.12.4.10 | Proposition de microprogramme de deuxième cycle en urbanisme

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'appuyer la mise en place du microprogramme universitaire en urbanisme proposé par l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et de transmettre officiellement cet appui aux instances universitaires concernées.

RÉSOLUTION CA.2013.12.12.4.11 | Proposition de création d'un groupe de travail sur la valorisation professionnelle

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de créer un comité ad hoc sur la valorisation du geste professionnel et de nommer à ce comité les personnes suivantes :

- Jacques Chénier, urbaniste, AECOM;
 - Gérard Beaudet, urbaniste émérite et professeur à l'Institut d'urbanisme;
 - Clément Demers, urbaniste émérite et directeur du Quartier des spectacles;
 - Jean-Pierre Saint-Amour, urbaniste et avocat;
 - Pierre Rochon, urbaniste retraité de la Ville de Montréal (arrondissement Pierrefonds).
-

RÉSOLUTION CA.2013.12.12.4.8 | Nominations au Comité conjoint OUQ-UMQ

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes comme représentants de l'OUQ au Comité conjoint OUQ-UMQ :

- Marie-Claude Aubin, IBI-DAA;
- Denis Jean, Ville de Québec;
- Marie-Odile Trépanier, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- Yves Perron, BC2.

RÉSOLUTION CA.2014.01.30.4.6.5 | Rencontre avec le président du comité des admissions et la présidente du comité des équivalences

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de demander au comité des admissions de réfléchir aux conditions d'administration de l'examen d'admission et de proposer des modifications au conseil, s'il le juge à propos.

RÉSOLUTION CA.2014.03.14.3.3 | Suivi des procès-verbaux

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de mandater le comité des admissions afin de revoir l'administration de l'examen, notamment de façon à évaluer la durée des sessions, le nombre de sessions annuelles, la diversification des lieux de tenue des sessions et le format actuel de l'examen, et ce, tout en maintenant la qualité d'évaluation des compétences de cet outil et la charge de travail du comité.

RÉSOLUTION CA.2014.03.14.4.3 | Nomination au comité d'inspection professionnelle

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer M. Steve Potvin à titre de membre du comité de l'inspection professionnelle.

RÉSOLUTION CA.2014.03.14.4.6 | Budget 2014-2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2014-2015 en incluant les modifications proposées afin d'équilibrer les recettes et les dépenses.

RÉSOLUTION CA.2014.03.14.4.7 | Mérite du CIQ 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de décerner, à titre posthume, le Mérite du CIQ à Mme Louise Audet en reconnaissance de son engagement bénévole au sein de l'Ordre des urbanistes du Québec.

RÉSOLUTION CA.2014.03.14.4.8 | Institut canadien des urbanistes

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'informer officiellement le conseil de l'Institut canadien des urbanistes de l'appui de l'Ordre des urbanistes du Québec aux orientations relativement à la révision de la mission, de la structure du *membership* et de la gouvernance de l'ICU.

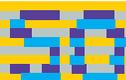
RÉSOLUTION CA.2014.03.14.4.9 | Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'IFHP

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Mathieu Bélanger à titre de représentant de l'OUQ auprès de l'International Federation of Housing and Planning (IFHP) et qu'il agisse à titre de représentant de l'OUQ pour le projet de conférence internationale Montréal 2017 de Mission Design qui implique l'IFHP.

RÉSOLUTION CA.2014.03.14.5.2 | Suivi des demandes de révision de la note d'examen

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'octroyer la note de passage à l'examen d'admission à :

3. Charles Tremblay.
30. Frédéric Marcotte.
77. Anick Courval.
81. Vassili Buruiana.



4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau 1

Répartition géographique des membres inscrits au Tableau des membres de l'Ordre au 31 mars 2014

Régions	Tableau des membres			Stagiaires	Total
	Urbanistes	Émérites	Total		
Région de l'Est	210	7	217	56	273
01 - Bas Saint-Laurent	14		14	4	18
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	29		29	5	34
03 - Capitale-Nationale	136	7	143	37	180
09 - Côte-Nord	6		6	2	8
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1		1	2	3
12 - Chaudière-Appalaches	24		24	6	30
Région Centre	282	3	285	55	340
04 - Mauricie	22		22	2	24
05 - Estrie	41	2	43	6	49
16 - Montérégie	200	1	201	45	246
17 - Centre du Québec	19		19	2	21
Région de Montréal	338	16	354	86	440
06 - Montréal	338	16	354	86	440
Région de l'Ouest	213	1	214	57	271
07 - Outaouais	38		38	11	49
08 - Abitibi-Témiscamingue	9		9	3	12
10 - Nord-du-Québec	2		2	1	3
13 - Laval	32		32	13	45
14 - Lanaudière	52	1	53	8	61
15 - Laurentides	80		80	21	101
Hors Québec	32	2	34	5	39
Total des membres	1075	29	1104	259	1363
Hommes	708	23	731	145	876
Femmes	367	6	373	114	487
	1075	29	1104	259	1363

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2013	1017	25	1042	258	1300
Décès	-3	-1	-4		-4
Démissions/Radiations	-13		-13	-37	-50
Réinscriptions	3		3	3	6
Nominations - Émérites	-5	5			
Inscriptions - ARM-ACI	2		2		2
Inscriptions - Urbanistes	74		74	-72	2
Inscriptions - Stagiaires				103	103
Membres au 31 mars 2014	1075	29	1104	255	1359

Tableau 2

Membres inscrits au Tableau des membres selon la catégorie de permis

• Permis régulier	1104
• Permis temporaire	aucun

Tableau 3

Radiations du Tableau des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défaut de paiement de la cotisation (art. 86, p.l)	8
Démission	5
Décès	4
Radiation temporaire par décision du conseil de discipline	0

Note - Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

Tableau 4

Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2014

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	898	10	908
Hors Québec	27		27
International	12	1	13
Congé parental	16		16
Étudiant	8		8
Sans emploi	28		28
Retraité	61	6	67
Retraité-70	25	12	37
	1075	29	1104

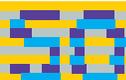


Tableau 5

Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2014

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	%
18-24 ans	5			5	0,4 %
25-29 ans	101	48		149	10,9 %
30-34 ans	78	157		235	17,3 %
35-39 ans	36	142		178	13,1 %
40-44 ans	20	110		130	9,5 %
45-49 ans	11	127		138	10,1 %
50-54 ans	3	146	1	150	11,0 %
55-59 ans	1	156		157	11,5 %
60-64 ans		103	5	108	7,9 %
65-69 ans		44	6	50	3,7 %
70 ans et +		42	15	57	4,2 %
nd	3		2	5	0,4 %
Total général	258	1075	29	1362	100,0 %

Figure 1

Pyramide des âges des urbanistes, émérites et stagiaires au 31 mars 2014

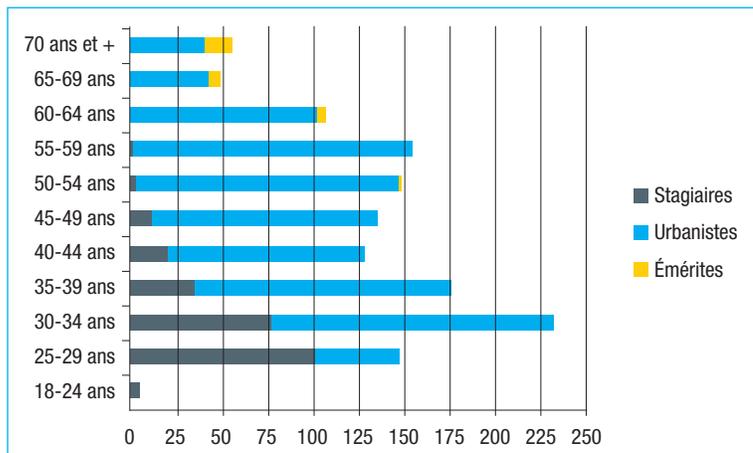


Tableau 6

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2014

Type d'employeur	Urbanistes		Stagiaires		Total	
Municipalité	53	5,3 %	37	14,3 %	90	7,1 %
Ville (autre que Mtl et Qc)	302	30,2 %	81	31,3 %	383	30,4 %
Montréal	96	9,6 %	26	10,0 %	122	9,7 %
Québec	31	3,1 %	3	1,2 %	34	2,7 %
MRC	72	7,2 %	14	5,4 %	86	6,8 %
Communauté métropolitaine	9	0,9 %	2	0,8 %	11	0,9 %
Organisme municipal	21	2,1 %	3	1,2 %	24	1,9 %
Ministère	57	5,7 %	21	8,1 %	78	6,2 %
Organisme gouvernemental	32	3,2 %	4	1,5 %	36	2,9 %
Firme de consultant	169	16,9 %	32	12,4 %	201	16,0 %
Travailleur autonome	26	2,6 %			26	2,1 %
Entreprise privée	27	2,7 %	14	5,4 %	41	3,3 %
Université	21	2,1 %	6	2,3 %	27	2,1 %
CEGEP	3	0,3 %			3	0,2 %
Association et autre OSBL	19	1,9 %	12	4,6 %	31	2,5 %
Sans employeur	62	6,2 %	4	1,5 %	66	5,2 %
Total	1000	100 %	259	100 %	1259	100 %

Tableau 7

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2014

Regroupement d'employeurs	Urbanistes		Stagiaires		Total	
Local	503	50 %	150	58 %	653	52 %
Régional	81	8 %	16	6 %	97	8 %
Gouvernemental	89	9 %	25	10 %	114	9 %
Consultant	195	20 %	32	12 %	227	18 %
Entreprise	27	3 %	14	5 %	41	3 %
Enseignement	24	2 %	6	2 %	30	2 %
Association et OSBL	19	2 %	12	5 %	31	2 %
Sans employeur	62	6 %	4	2 %	66	5 %
Total	1000	100 %	259	100 %	1259	100 %

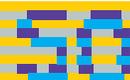


Tableau 8**Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2013-2014**

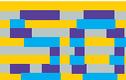
Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	908	535,30 \$
Membre hors Québec	27	187,36 \$
Membre international	13	187,36 \$
Membre étudiant à temps plein	8	133,83 \$
Membres sans emploi	28	133,83 \$
Membres retraités	67	133,83 \$
Membres en congé parental	16	133,83 \$
Membres retraités de + 70 ans	37	0,00 \$
Contribution à l'Office des professions		23,35 \$

Tableau 9**Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2013-2014**

Reconnaissance de l'équivalence	
• d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
• de la formation acquise hors du Québec	125 \$
• des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire [1]	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire ¹	s.o.
Délivrance d'un permis spécial ¹	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
• un diplôme reconnu	125 \$
• la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
• la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
• la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	200 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

Tableau 10**Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie**

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i>	253	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (municipalité et organisme supramunicipal)	487	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (couverture de l'employeur)	129	1 M \$	2 M \$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	19	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	98	1 M \$	2 M \$



5. HONNEURS ET MÉRITES

5.1. MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé par son ordre pour sa contribution remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel.

En 2013, le Mérite du CIQ reconnaît l'engagement bénévole de Mme Chantale Laliberté.

Mme Chantale Laliberté est active au sein des comités de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis de nombreuses années. Ses engagements bénévoles sont multiples et remarquables tant au Québec qu'au niveau canadien.

Mme Laliberté siège au comité des admissions de l'Ordre depuis 2004 et anime la cérémonie de remise des permis aux nouveaux urbanistes depuis 2010. C'est à ce titre qu'elle a été membre du comité de négociation de l'entente France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre signée en 2010.

Elle vient de terminer deux mandats consécutifs totalisant quatre ans à titre de représentante de l'OUQ au sein du conseil d'administration de l'Institut canadien des urbanistes (ICU), responsabilité qu'elle avait également assumée en 1994 et en 1995. Au sein de l'ICU, elle s'est impliquée dans de nombreux comités, dont celui des communications, ainsi que dans le comité de rédaction de *Plan Canada*, la revue officielle de l'ICU. Forte de son expérience professionnelle au Nouveau-Brunswick, elle a toujours œuvré à renforcer les liens entre les urbanistes québécois et ceux des autres provinces canadiennes.

Mme Laliberté est reconnue pour son dynamisme et sa disponibilité et son engagement bénévole dépasse les frontières de la profession, étant également impliquée en sécurité civile.

L'Ordre des urbanistes du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec reconnaissent l'engagement bénévole de Mme Chantale Laliberté dans le développement de la profession d'urbaniste et l'amélioration de la compétence des urbanistes.

5.2. MEMBRES ÉMÉRITES DE L'ORDRE

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau national d'excellence et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, laquelle contribution est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- (1) pratique professionnelle ;
- (2) enseignement et encadrement professionnels ;
- (3) planification et recherche en urbanisme ;
- (4) engagement communautaire et leadership professionnel.



Photo 2 : La remise de la médaille du Mérite du CIQ
M. François Renauld, président du Conseil d'administration du Conseil interprofessionnel du Québec, remettant la médaille du Mérite du CIQ à Chantale Laliberté.

Comité des Émérites

Le comité est formé des membres émérites suivants :

Président

M. Serge Filion

Membres

M. Aurèle Cardinal

M. Jean Cimon

M. Marcel Junius

M. Jean-Claude Marsan

Les émérites nommés en 2013

• Mme Renée Daoust

Double diplômée de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (baccalauréat en architecture en 1987 et maîtrise en urbanisme en 1989), Mme Daoust a marqué le design urbain québécois par des réalisations importantes et reconnues ici comme à l'étranger.

Caisse de dépôt et placement, Quartier international, Quartier des spectacles : Montréal doit plusieurs de ses projets phares à Renée Daoust, architecte, urbaniste et associée chez Daoust Lestage. De nombreuses autres réalisations marquent sa carrière. On peut citer le Centre d'interprétation de la Place-Royale et la Colline parlementaire à Québec, le site Benny Farm dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, la promenade Samuel-de-Champlain ainsi que l'aménagement du stade Uniprix au parc Jarry et des nouveaux locaux de Nolin & BBDO Montréal.

La transformation des hangars désaffectés du quai King-Edward de la Société du Vieux-Port de Montréal en centre interactif des sciences, le réaménagement du cinéma Imax et la création des espaces publics paysages mènent à ce qui deviendra l'un des sites touristiques les plus visités du Canada.

Le réaménagement du Quartier international de Montréal (QIM), dont la pièce maîtresse est l'immeuble de la Caisse de dépôt et placement, a été qualifié par *La Presse* de « l'un des projets de design urbain les plus vastes et générateurs de changements positifs qu'a connus le centre-ville depuis l'Expo ».

Conceptrice du bâtiment qui abrite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), Mme Daoust a reçu de nombreux prix prestigieux pour cette œuvre architecturale, autant ici qu'à l'étranger, dont le prix Édifice de l'année décerné en 2008 par BOMA international, le Grand Prix du génie du Conseil québécois des ingénieurs (catégorie du bâtiment) en 2004, le prix d'excellence de l'Institut royal d'architecture du Canada (catégorie de l'innovation technologique) en 2003 et la médaille d'or du National Post Design Exchange en 2003 également.

Lauréate du prix d'Excellence de CREW Montréal 2010 et nommée Femme de l'année par la revue *Châtelaine* en 2011, elle jouit d'un rayonnement professionnel qui dépasse les frontières du Québec. Elle œuvre notamment à Toronto, au projet de Centre d'excellence Glendon de l'Université York et de l'artère principale du campus de l'Université Ryerson.

• Mme Danielle Pilette

Professeure associée au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, Danielle Pilette compte plusieurs domaines d'expertise, dont la gestion municipale et métropolitaine, les finances et la fiscalité municipale, et la fusion et défusion municipales. Elle est également membre du comité-conseil (externe) de développement durable du ministère des Affaires municipales depuis 2010. Diplômée de HEC, Danielle Pilette s'est d'abord dirigée vers l'administration publique et le secteur de la santé. Son intérêt pour l'organisation territoriale et les services publics l'ont ensuite conduite à l'obtention de la maîtrise en urbanisme



et du doctorat en aménagement de l'Université de Montréal. Mme Pilette s'est toujours intéressée particulièrement aux phénomènes de spécialisation des acteurs et des espaces en contexte nord-américain et à l'organisation et à la gestion du territoire en milieux métropolitains. Déjà, sa thèse de doctorat, dirigée par Madame Réjeanne Blary, portait sur la spécialisation des promoteurs fonciers et immobiliers dans trois villes du Québec : une ville intermétropolitaine, une municipalité de banlieue métropolitaine, et enfin, la ville de Montréal. Professeure titulaire au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, elle a enseigné dans plusieurs programmes de baccalauréat et de maîtrise en urbanisme, en affaires immobilières, en études urbaines, en gestion urbaine et en tourisme. Elle est aussi l'auteure de nombreuses publications, dont quelques volumes d'urbanisme et de gestion municipale. Elle a participé aux travaux de nombreuses instances universitaires et d'organismes subventionnaires. Elle a été membre de plusieurs comités de l'Ordre des urbanistes et continue d'œuvrer aux équivalences de formation et aux admissions. Le développement et la reconnaissance de l'urbanisme, des urbanistes et du système professionnel lui tiennent particulièrement à cœur. Déléguée de longue date au Conseil interprofessionnel du Québec, elle représente aussi régulièrement l'Ordre dans les journées carrières des établissements d'enseignement de tous les niveaux pour promouvoir la carrière d'urbaniste auprès de la relève comme dans différentes tribunes médiatiques. En 2003, elle a reçu le prix Hans Blumenfeld décerné par l'Ordre des urbanistes du Québec.

- **M. Jacques Besner**

Diplômé émérite de la promotion 1978 de la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, M. Besner a occupé divers emplois au gouvernement du Québec (CPTAQ) et dans le secteur privé avant d'entrer à la Ville de Montréal, en 1983, où il a coordonné divers dossiers urbains d'envergure, dont celui du Montréal souterrain. Il y a ensuite œuvré dans le domaine des affaires internationales et de la coopération jusqu'à sa retraite en juin 2010. Depuis, il agit comme consultant dans le domaine de l'urbanisme et de la planification des espaces souterrains. Il est directeur général de l'Association des centres de recherche sur l'utilisation urbaine du sous-sol.

Il est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 1984, où il a été président du comité des admissions, vice-président puis secrétaire-trésorier.

Il est aussi membre de l'Institut canadien des urbanistes, où il a présidé le comité des affaires internationales. À ce titre, il est vice-président – Amériques du Commonwealth Association of Planners (CAP) et il représente l'ICU au sein du Global Planners Network (GPN).

Il est membre d'honneur de la Société Française des Urbanistes.

- **M. Michel Gariépy**

Michel Gariépy est, depuis 2012, professeur émérite à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, unité dont il a été directeur (1989-93), avant d'être doyen de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (1993-2000). Il a débuté sa carrière à titre de professeur en 1978, après avoir œuvré quelques années à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et chez DAA.

Ingénieur civil de formation (B. Eng., Université McGill, 1971), il s'est spécialisé en urbanisme (M. Urb. de l'Université de Montréal, 1974), puis en stratégies de planification de projet et en évaluation environnementale, domaine dans lequel il a réalisé un Ph.D. (Bartlett School of Architecture and Planning, University College London, 1989).

Ses travaux de recherche ont porté sur l'évaluation environnementale des grands projets, sur la planification urbaine et la participation afférente du public, domaines dans lesquels il compte de nombreuses publications et communications. Il a été impliqué dans plusieurs dossiers d'aménagement et d'urbanisme et a agi comme commissaire dans des audiences publiques,

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi qu'au Bureau de consultation de Montréal (BCM). Il est membre de plusieurs organismes, entre autres des Ami(e)s de la Montagne, dont il fait partie des gouverneurs, et de l'Institut de Politiques alternatives de Montréal (IPAM). En 2003, il a reçu le prix Hans Blumenfeld décerné par l'Ordre des urbanistes du Québec.

- **M. Jean Paré**

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a suivi des cours spécialisés en droit public, en science politique et en aménagement du territoire à l'Université de Paris et reçu une formation complémentaire en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études en urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat à titre d'adjoint au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseil. Directeur de la planification de la Société d'aménagement de l'Outaouais à partir de 1974, il a ensuite occupé le poste de directeur du développement.

En 1980, il s'est joint au Groupe conseil Coopers & Lybrand de Montréal. En 1986, il a mis sur pied le service de planification stratégique de Raymond Chabot Grant Thornton. Il a fondé son propre cabinet en 1988.

Commissaire additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1990, M. Paré est également associé au cheminement de dossiers majeurs. En 1992-1993, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région. En 1998-1999, il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique portant sur la tempête de verglas de janvier 1998. Entre 2000 et 2002, il a été adjoint du mandataire du gouvernement en Outaouais dans le cadre de la réorganisation municipale, puis secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais.

Commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de 2002 à 2008, M. Paré a occupé, à partir de mars 2008, le poste de conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc. Ce mandat a pris fin en janvier 2010. Jean Paré est de nouveau commissaire de l'OCPM depuis octobre 2010.

Impliqué à l'OUQ depuis près de quarante ans, il a siégé à plusieurs comités, notamment le comité des admissions, le comité sur la refonte des règlements, le comité de la formation continue, le comité aviseur en déontologie et le comité « Urbaniste en herbe ». Il a également été vice-président de l'Ordre.



Photo 3 : Les urbanistes émérites 2013
De gauche à droite : Mme Danielle Pilette, M. Michel Gariépy, Mme Renée Daoust,
M. Jacques Besner et M. Jean Paré.

5.3. MÉRITE ÉTUDIANT EN URBANISME

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre doit être membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.) ;
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2013 sont :

Mme Charlotte Monfils-Ratelle

Baccalauréat en urbanisme
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

M. Jean-François Sabourin

Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

M. Dominic Bouchard

Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Mme Kathleen Day

Master of Urban Planning
School of Urban Planning – McGill University

Mme Hélène Harvey

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels - Université Laval



Photo 4 : Les lauréats du Mérite étudiant 2013

De gauche à droite : Mme Charlotte Monfils-Ratelle, M. Donald Bonsant, vice-président de l'ordre, le représentant de Mme Kathleen Day, Mme Hélène Harvey, M. Jean-François Sabourin, M. Dominic Bouchard et M. Robert Cooke, président de l'ordre.

5.4. PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER 2013

Monsieur François Cantin, maire de Blainville de 2005 à 2013,
lauréat du prix Jean-Paul-L'Allier 2013

Le prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont admissibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de villes, de municipalités et d'arrondissements, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

Ce prix est remis en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Par résolution du conseil d'administration, le choix du lauréat est délégué au jury formé par :

- Raphaël Fischler, directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill;
- Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- Jacques Besner, urbaniste retraité de la Ville de Montréal;

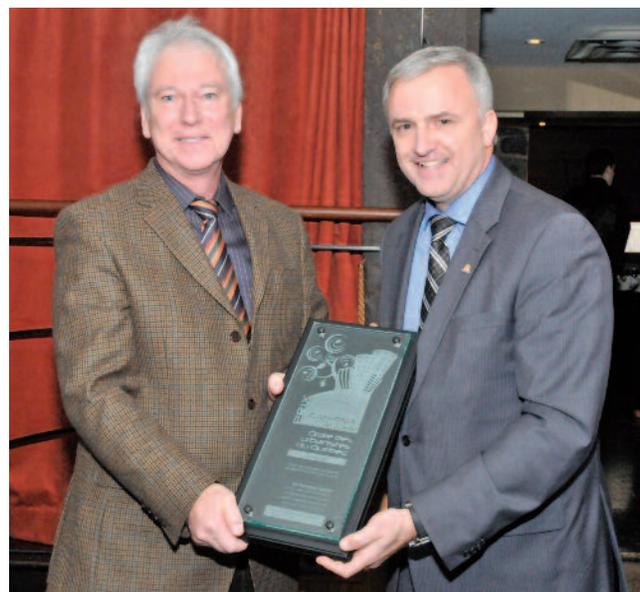
le secrétariat du jury étant assumé par le directeur général Claude Beaulac.

La date de remise du prix Jean-Paul-L'Allier 2013 ayant été reportée après la date des élections municipales du 3 novembre 2013, c'est donc le 13 décembre 2013 que l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a décerné le prix Jean-Paul-L'Allier à Monsieur François Cantin, maire de Blainville de 2005 à 2013.

Monsieur Cantin a su positionner Blainville comme une ville verte. En effet, Blainville est devenue une ville tournée vers le développement et l'aménagement durables comme peuvent en témoigner ces projets novateurs :

- La révision du plan d'urbanisme en 2006;
- Le projet résidentiel du Quartier Chambéry basé sur la valorisation des milieux naturels. Il a d'ailleurs été reconnu comme l'un des 50 projets marquants en urbanisme dans le cadre des festivités entourant le 50^e anniversaire de l'OUQ ;
- Projet Paul-Albert, projet de revitalisation d'un quartier par l'implantation de services d'aqueduc et d'égout répondant aux trois priorités fixées par l'administration du maire Cantin : l'eau, la sécurité et la qualité de vie;
- Le Quartier de la gare, projet de type TOD (*Transit Oriented Development*) pour un quartier dynamique et multifonctionnel;
- Lancement d'une campagne de sensibilisation visant la mise en valeur des milieux naturels et récréatifs de Blainville :
« Une vision d'espace et d'avenir ».

En plus de ces réalisations concrètes, l'approche de M. Cantin se caractérise notamment par une participation active des citoyens dans le processus décisionnel. Plus d'une soixantaine de consultations citoyennes ont été réalisées au cours de ses deux mandats.



**Photo 5 : Le lauréat du prix Jean-Paul-L'Allier 2013
M. Robert Cooke, président de l'OUQ, remettant
le prix à M. François Cantin.**

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS | PARTENARIAT ORGANISATIONNEL

6.1. CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Déléguée

Mme Danielle Pilette

Délégué substitut

M. Claude Beaulac

Mandat

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité gouvernementale.

Activités

Comme chaque année, la Semaine des professions, qui vise à marquer leur place et leur apport dans la société, s'est tenue à l'automne 2013. À cette occasion est publié un cahier spécial PROFESSIONS dans *Le Devoir*. De plus, un événement médiatisé rassemble les dirigeants et des délégués des ordres dans des forums de discussions thématiques. En 2013, le grand thème était l'après-Commission d'enquête sur l'industrie de la construction!!! Toujours à l'automne s'est tenu le Salon national de l'Éducation, qui reçoit environ 20 000 visiteurs. Le CIQ a présenté un Quartier des professions, cette année situé à l'avant, visible par tous les visiteurs, de façon à s'adresser à la relève.

Il faut reconnaître qu'en 2013-14, plusieurs événements ont généré un déficit d'image pour le système professionnel en général et certains ordres en particulier. Qui protègent les ordres : le public ou leurs propres membres? Ce fut souvent une question à l'ordre du jour. La campagne « Ordre de protéger » mise au point par le CIQ se poursuit, mais un comité de travail a proposé d'inclure dans son concept une notion actualisée de la protection du public. Traditionnellement, la protection du public s'est incarnée surtout dans la notion de faute, et les mécanismes de plaintes et de sanctions disciplinaires. Il est maintenant proposé de mettre l'accent aussi sur la notion de prévention, notamment quant à la compétence des professionnels et à l'intégrité qui leur est exigée, en plus des recours possibles, dont la discipline. Dans le contexte actuel, il est même question d'une présence accrue de membres issus du public dans la composition des conseils d'administration des ordres. Des modifications prochaines au *Code des professions* pourraient donner suite à cette hypothèse.

Depuis plusieurs années, le système professionnel a consacré des efforts importants à la transparence et à l'équité de ses mécanismes de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation, ainsi qu'à l'arrimage des exigences à l'offre de parcours de formation complémentaire pour les candidats. Les renseignements pertinents ont été mis en ligne et peuvent être pris beaucoup plus tôt, par exemple dans le cours de démarches de formation ou d'immigration des candidats éventuels. De sorte qu'entre 2009 et 2012, pour l'ensemble des professions, près de 95 % des demandes de reconnaissance d'équivalence ont été acceptées, soit sans condition, soit conditionnellement à la réussite de certaines matières dans des programmes reconnus.

À l'automne 2013, le Conseil interprofessionnel a accueilli un nouvel ordre : celui des sexologues. Cette année 2013-14 marque aussi la conclusion d'une entente avec le Mouvement Desjardins quant à la recherche de candidats dirigeants pour Desjardins parmi les membres des ordres. Les modalités d'opérationnalisation de cette entente devraient être connues au cours des prochains mois.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS | ADMISSION À LA PROFESSION

7.1. COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

Président

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Pascal Harvey

M. Claude Beaulac, directeur général

Mandat

Le comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités. Il peut également faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre et aux universités pour améliorer les programmes de formation donnant accès à la profession.

Activités

Le comité ne s'est pas réuni durant la période, ayant suspendu ses travaux relativement à la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles*, afin de voir à harmoniser les critères et les normes québécoises avec les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires pilotés par le comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes.

Le comité attend la conclusion des discussions au comité de la formation des urbanistes sur l'opportunité de déléguer le processus au Professional Standards Board, qui procède à l'évaluation des programmes universitaires en urbanisme reconnus par les affiliés de l'Institut canadien des urbanistes des autres provinces canadiennes.

7.2. COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Présidente

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Denis Proulx, Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM,

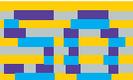
M. Mario Carrier, Université Laval

M. Gabriel Lacroix-Dufour, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes.



Activités

Le comité s'est réuni à une occasion durant la période.

Le comité s'est penché sur le cadre d'accréditation et d'évaluation des programmes universitaires, le contexte actuel d'évaluation des programmes universitaires, les demandes d'accréditation de nouveaux programmes et le nouveau cadre d'accréditation et d'évaluation des programmes universitaires canadiens géré par le Professional Standards Board (PSB). Les discussions ont porté sur la pertinence de déléguer le processus d'accréditation et d'évaluation des programmes universitaires au PSB. Il a été convenu d'inviter le directeur général du PSB afin de discuter des tenants et aboutissants de cette option.

7.3. COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Membres

Mme Danielle Pilette

M. Pierre Blais

M. Alain Caron

Mme Marie Lessard

Mandat

Le comité de la reconnaissance des équivalences étudie toute demande d'équivalence de diplôme et de formation et fait la recommandation au conseil d'administration de leur acceptabilité ou non, dans le respect des critères reconnus par le système professionnel.

Activités

En 2012, un candidat a communiqué avec le commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance d'équivalence parce qu'il aurait souhaité obtenir des conditions allégées par rapport aux conditions de réussite de cinq matières précises dans un programme universitaire reconnu au Québec qui lui étaient exigées. Outre cette question de fond, le candidat posait aussi une question de processus, laquelle dépassait le mandat du comité des équivalences. Le commissaire aux plaintes a interrompu le processus d'étude du dossier en 2013, pour le reprendre ultérieurement. Dans ses conclusions préliminaires, le commissaire estime que l'interprétation du comité des équivalences de l'ordre quant au niveau d'études et aux matières est conforme et acceptable. Par contre, il suggère au comité de formaliser et d'expliquer davantage ses méthodes d'évaluation; le comité tiendra compte de cette recommandation dans ses travaux à venir. Mais surtout, le commissaire suggère que l'Ordre et l'Office des professions entreprennent le processus de modification de notre *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*. Le comité des équivalences bénéficierait certainement de l'apport de la modernisation éventuelle de notre règlement, de façon à ce qu'au-delà de l'énumération des matières exigées, on puisse identifier des compétences requises ainsi que des champs et secteurs d'intervention précis et spécifiques à l'urbanisme.

Tableau 11

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	1	0	0
hors du Canada	8	2	4	2
total	9	3	4	2

Tableau 12

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Cours	0	2
total	0	2

Tableau 13

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	4	1	2	0	1
hors du Canada	0	0	0	0	0
total	4	1	2	0	1

Tableau 14

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	1	0
Stage et examen	1	0
Cours, stage et examen	0	0
Cours	0	0
total	2	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

7.4. COMITÉ DES ADMISSIONS

Président

M. Pierre Blais

Membres

Mm Isabelle Boucher

Mme Isabelle Croteau

M. Jean Demers

M. Michel Joly

Mme Chantal Laliberté

M. Jacques Métivier

Mme Danielle Pilette

Mandat

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les critères d'admission contenus au règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis. Il a également pour mandat de consulter, d'éclairer, de conseiller le CA sur toute question se rapportant au règlement de délivrance du permis.

Activités

Rappelons que les activités courantes du comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage, sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence d'un membre du comité en séance d'examen;
- correction de l'examen.

Le comité accorde aussi une attention particulière aux conditions de réussite des détenteurs d'équivalence de diplôme et de formation, en collaboration avec le comité des équivalences.

Tableau 15

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	73	73	0	0
en Ontario	0			
dans les provinces de l'Atlantique	0			
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
aux États-Unis	0			

Tableau 16

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Nombre				
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
CANADA	au Québec	0	0	0	0
	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France	1	1	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	1	1	0	0
	Total hors du Canada	2	2	0	0

Tableau 17

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	au Québec	0			
	en Ontario	0			
	dans les provinces de l'Atlantique	0			
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
	Total hors du Québec, mais au Canada	0			
UE	en France	0			
	dans le reste de l'Union européenne	0			
AILLEURS	aux États-Unis	0			
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0			
	Total hors du Canada	0			

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Les autres conditions et modalités de délivrance de permis comprennent le stage professionnel et l'examen d'admission.

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités 74

Candidats ayant débuté le processus 104

STAGE PROFESSIONNEL

Nombre de candidats ayant débuté le stage professionnel selon le niveau de formation et la durée du stage

Niveau maîtrise - Stage d'une durée de 12 mois	Nb	%
Diplôme reconnu	42	40 %
Diplôme de bacc. reconnu & diplôme de maîtrise	9	9 %
Équivalence de diplôme	2	2 %
sous-total	53	51 %
Niveau baccalauréat - Stage d'une durée de 24 mois		
Diplôme reconnu	49	47 %
Équivalence de diplôme	1	1 %
Équivalence de formation	1	1 %
sous-total	51	49 %
Grand total	104	100 %

EXAMEN D'ADMISSION

Nombre de candidats convoqués à l'examen	152
Nombre de candidats inscrits à l'examen	97
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	74

Note : L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes *eet i* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

LISTE DES NOUVEAUX URBANISTES INSCRITS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014

M. Ali Mohammed AYACHI	Mme Julie BACHAND-MARLEAU	Mme Andréanne BARIBEAU
M. Pierre-Marc BEAULIEU	M. Romain BERGER	Mme Annie BERGERON
M. Charles-Éric BERNIER	Mme Pascale BERTRAND	Mme Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS
Mme Catherine BOISCLAIR	Mme Sophie BOUCHER	Mme Maude BROCHU
M. Vassili-Étienne BURUIANA	M. Benoit CADIEUX	M. Jonathan CLAVEAU
M. Alexandre CLERMONT	Mme Anick COURVAL	Mme Annie DE LISIO
Mme Patricia DEBEL	M. Marc DESCOTEAUX	M. Julien DESPRÉS BOURGON
Mme Justine FECTEAU-FORTIN	M. Samuel FERLAND	M. Jean-Sébastien FISET
Mme Julie FOREST	Mme Pascale GAGNON-BOUCHER	M. Philippe GAUDET
M. Mathieu GAUDETTE	M. Thomas GÉRARDIN	Mme Mélissa GERVAIS
Mme Nathalie GIGUÈRE	Mme Tina GIRARD	Mme Judith GODIN
M. Vasyl GONTAR	M. Bertrand GOUTORBE	Mme Evelyne HAMON
M. Jean HUBERT	M. Benjamin JAFFELIN	Mme Katherine JOURDAIN
M. Sébastien LACHANCE-PICKER	Mme Maude LADOUCEUR	Mme Marie-Claude LAFORCE
Mme Stéphanie LAJOIE	M. Jean LANGEVIN	Mme Laurie LAPERRIÈRE
M. Maxime LAROCHELLE	M. Alexandre LEBRUN	M. Francis LEPAGE
M. Simon LINDSAY	M. Louis-Benoit L'ITALIEN-BRUNEAU	M. Jean-Philippe LOISELLE-PAQUETTE
Mme Jérémie MAILLÉ-CÔTÉ	M. Sébastien MANSEAU	M. David MARCHAND
M. Frédéric MARCOTTE	Mme Myriam MARTEL	Mme Stéphanie MARTIN-ROY
Mme Delphine MEGLIA	Mme Andréanne MEILLEUR-GAUDREAU	M. Philippe MORIN
M. Martin PARÉ	M. Alexandre PARÉ	M. Mathieu PAYETTE-HAMELIN
M. Bounlasy PHOUTHAKHANTY	M. Christophe RIPEAU	M. Jonathan RONDEAU
M. Ahmad RUSTOM	M. Jean-François SENÉCAL	Mme Isabelle SERGERIE
M. Jérôme SIMARD	Mme Caroline ST-DENIS	M. Julien SURPRENANT-LEGAULT
M. Bruno TARDIF	M. Simon THÉBERGE	Mme Marianne THIBAUT
Mme Anh-Vi TRAN		



CÉRÉMONIE DE REMISE DES PERMIS

Chaque année, l'Ordre tient une cérémonie où sont officiellement remis aux nouveaux urbanistes leur permis de pratique et leur sceau professionnel. Cette cérémonie s'est tenue le 27 février 2014, à l'Hôtel Nelligan à Montréal. Plus d'une centaine de personnes ont accompagné les nouveaux urbanistes dans leur entrée officielle au sein de l'Ordre.



Photo 6 : Les nouveaux urbanistes présents à la cérémonie de remise des permis 2013

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS | CONTRÔLE DE LA PRATIQUE

8.1. RAPPORT DU SYNDIC

M. Michael Hiller, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Mandat

En vertu du *Code des professions* du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre; le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Tableau 18

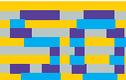
Activités du syndic

Dossiers	Nombre
1. Dossiers ouverts durant la période	33
2. Total de membres visés par ces dossiers	28
3. Total des stagiaires visés par ces dossiers	3
4. Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>)	0
Décisions	
	Nombre
a) décisions de porter plainte	0
b) décisions de ne pas porter plainte	14
c) décisions non encore rendues (Note 1)	7
d) requêtes abandonnées (Note 2)	2
e) requêtes non recevables	1
Sous-total	24
Interventions	
	Nombre
a) demandes d'avis provenant d'urbanistes	4
b) demandes d'avis provenant de citoyens	2
c) demandes d'avis provenant de stagiaires	1
d) utilisation non conforme du titre d'urbaniste	2
Sous-total	9
TOTAL DES DÉCISIONS ET DES INTERVENTIONS :	33

Notes

1 - Décisions sujettes aux enquêtes de l'UPAC (1 dossier) ou à rendre d'ici la fin juin 2014

2 - Insuffisance d'information pour poursuite de l'enquête ou abandon volontaire des plaignants



8.2. UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE

Responsable

Mme Odette Michaud, secrétaire de l'Ordre

Activités

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2013-2014, neuf (9) plaintes portant sur l'usurpation du titre réservé d'urbaniste.

Toutes ces plaintes ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi auprès des personnes impliquées, mais aucune poursuite pénale n'a été intentée, les personnes ayant corrigé la situation.

8.3. COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Président

M. Claude Simard, urbaniste

Membres

M. Marc Pilon, urbaniste

Mme Marjolaine Lafortune, administratrice nommée

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (*Code des professions*, art. 123.3, premier alinéa).

Activités

Au cours de l'année 2013-2014, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

8.4. CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président

M. Robert Cooke

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

Activités

Au cours de l'année 2013-2014, l'Ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

8.5. CONSEIL DE DISCIPLINE

Président

Me Jean-Guy Gilbert

Membres

M. Frédéric Dufault, urbaniste

M. André Christin, urbaniste

Mme Ginette Roy, urbaniste

M. Réal Girard, urbaniste

M. Pierre Rochon, urbaniste

M. Jacques Métivier, urbaniste

Secrétaire

Odette Michaud

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Activités

Le conseil de discipline n'a traité aucun dossier au cours de la période.

8.6. COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

Président

M. Pierre Lachapelle

Membres

M. Richard Brunet

M. Jacques Chénier

M. Normand Trottier

Mandat

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du *Code de déontologie des urbanistes*. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Activités

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.



8.7. COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente

Mme Danielle Cyr

Membres

M. André M. Boisvert

M. Gilles McNeil

M. Gilles Paré

M. Steve Potvin

M. François St-Germain

Mandat

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez rempli;
- une copie à jour de votre curriculum vitæ; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Activités

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de la période de référence.

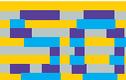
Tableau 19

Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2013-2014

Vérification	Nombre
Membres visités	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	50
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	49
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	49

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	
• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Bureau	Nombre
approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	1



9. RAPPORT D'ACTIVITÉS | DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

9.1. COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Président

M. Jean Bergeron

Membres

Mme Josée Dion
M. Guillaume Neveu
M. Michel Barcelo
M. Martin Lapointe
M. Yves Lavoie
M. Claude Beaulac

Mandat

Le comité de formation continue a le mandat d'élaborer le programme de formation continue, de conseiller le CA sur la politique, le programme et leurs orientations en matière de formation continue, d'élaborer et de mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation, de collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation, de négocier et de préparer, en collaboration avec la direction générale, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis de les soumettre au CA pour approbation et de déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et accréditées par l'OUQ.

Activités

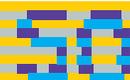
Au cours de l'année 2013-2014, le comité s'est réuni à quatre reprises, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de traiter de diverses opportunités de partenariats de formation;
- d'élaborer le cadre d'un projet de règlement ou de politique de formation continue obligatoire.

L'Ordre ne dispose pas d'un règlement sur la formation continue obligatoire. Ainsi, aucune des formations dispensées par l'Ordre n'était obligatoire.

Tableau 20**Activités de formation continue organisées par l'Ordre**

	Titre de la formation	Participants	Durée	Lieu
1	FC-2013-04-24 Accroître sa crédibilité professionnelle : mission possible!	3	7 h	Québec
2	FC-2013-04-26 Accroître sa crédibilité professionnelle : mission possible!	5	7 h	Montréal
3	FC-2013-05-03 Rédaction persuasive	8	7 h	Montréal
4	FC-2013-05-22 La déontologie et le système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes	22	7 h	Montréal
5	FC-2013-05-24 La déontologie et le système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes	12	7 h	Québec
6	FC-2013-06-12 <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU)	19	7 h	Québec
7	FC-2013-06-14 <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU)	31	7 h	Montréal
8	FC-2013-09-11 <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU)	32	7 h	Montréal
9	FC-2013-09-26 La protection de l'environnement et l'application de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>	8	7 h	Québec
10	FC-2013-10-01 La protection de l'environnement et l'application de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>	26	7 h	Montréal
11	FC-2013-11-08 La gestion des eaux pluviales : un outil pour les collectivités durables	22	7 h	Montréal
12	FC-2013-11-15 La gestion des eaux pluviales : un outil pour les collectivités durables	6	7 h	Québec
13	FC-2013-11-19 Miser sur la transparence : présentation de la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i>	7	7 h	Québec
14	FC-2013-11-20 Miser sur la transparence : présentation de la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i>	32	7 h	Montréal
15	FC-2014-01-21 Biodiversité 101 : introduction à la biodiversité et aux services écologiques pour les urbanistes	15	7 h	Montréal
16	FC-2014-01-23 Biodiversité 101 : introduction à la biodiversité et aux services écologiques pour les urbanistes	4	7 h	Québec
17	FC-2014-02-28 La <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA)	29	7 h	Montréal
18	FC-2014-03-10 Portrait et projections relatifs aux aînés du Canada et nouveauté législative en matière de bâtiment	35	7 h	Montréal
19	FC-2014-03-13 La gestion du territoire, les risques naturels et anthropiques	14	7 h	Montréal
	Total général	330	133 h	



9.2. COMITÉ DU CONGRÈS 2013 ET DU 50^E ANNIVERSAIRE

Membres

M. Jacques Besner	M. Nathalie Prud'homme
M. Clément Demers	M. Danielle Lussier
M. Suzy Peate	M. Pierre St-Cyr
M. Luc Tittley	

Le comité avait pour mandat d'organiser le Congrès 2013 de l'OUQ ainsi que le Gala du 50^e anniversaire de fondation de l'Ordre.

Le congrès du 50^e

Sous le thème « Civiliser le changement », le congrès s'est tenu au Palais des congrès de Montréal, les 23, 24 et 25 octobre 2013. L'événement a été classifié Niveau 2 selon la norme BNQ 9700-253 en gestion responsable d'événements.

Quelque 200 participants ont pris part aux conférences et aux tables-rondes.

C'est également dans le cadre du congrès que s'est tenue l'assemblée générale annuelle.



Photo 7 : M. Jean-François Lépine lors de sa conférence « Le Monde en 2013 - Un portrait de la Planète aujourd'hui »

Le Gala 50^e anniversaire

Plus de 470 personnes étaient présentes afin de célébrer les 50 ans de l'Ordre des urbanistes lors de sa soirée Gala du 50^e anniversaire. De nombreux représentants des partenaires de l'Ordre étaient présents, notamment :

- **Office des professions du Québec (OPQ)**, représenté par le président, M. Jean-Paul Dutrisc;
- **Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)**, représenté par le président, M. François Renaud;
- **Union des municipalités du Québec (UMQ)**, représentée par le président, M. Éric Forest, et par Mme Peggy Bachman, directrice générale;
- **ONU-Habitat**, représenté par le responsable du bureau régional Amérique latine et Caraïbes, M. Alain Grimard;
- **Ville de Montréal**, représentée par la conseillère, Mme Helen Fotopulos;
- **Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU)**, représenté par le président, M. Louis Canizares, et par M. Bernard Soubrane, délégué général;
- **Société française des urbanistes (SFU)**, représentée par le président d'honneur, M. Jean-Pierre Gautry;
- **Institut canadien des urbanistes (ICU)**, représenté par le président, M. Michael Gordon;
- **Mission Design**, représenté par le président, M. Jean-Paul L'Allier, et par M. Alain Dufour, directeur général;
- **Ordre des agronomes du Québec**, représenté par le président, M. René Mongeau;
- **Ordre des architectes du Québec (OAQ)**, représenté par la présidente, Mme Nathalie Dion, et par M. André Bourassa, président sortant;
- **Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec**, représenté par le vice-président, M. Daniel Bérard;
- **Ordre des géologues du Québec**, représenté par le directeur général, M. Alain Liard;
- **Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)**, représentée par le président, M. François Lestage;
- **Association des designers industriels du Québec (ADIQ)**, représentée par le président, M. Mario Gagnon;
- **Association de l'aluminium du Canada**, représentée par le président-directeur général, M. Jean Simard;
- **Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)**, représentée par la présidente-directrice générale, Mme Johanne Desrochers;

- **Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec** (APDIQ), représentée par l'administrateur, M. François Larente;
- **Association québécoise d'urbanisme** (AQU), représentée par le président, M. Pierre Dauphinais;
- **CIRAIG**, représenté par la directrice exécutive, Mme Valérie Bécaert;
- **Commission des services électriques de Montréal**, représenté par le président, M. Serge Boileau;
- **ÉSAD**, Université Laval, représentée par le professeur, M. Mario Carrier;
- **Institut d'urbanisme**, Université de Montréal, représenté par le directeur, M. Frank Scherrer;
- **Société des designers graphiques du Québec** (SDGQ), représentée par le président, M. Philippe Lamarre.

Lancement de deux livres touchant à l'urbanisme

Le cocktail précédant le Gala du 50^e a été l'occasion de procéder au lancement de deux livres :

Lancement du livre *De quoi le territoire du Québec a-t-il besoin ?*, Éditions Leméac.

Recueil d'entretiens sous la direction de Marie-France Bazzo, Camil Bouchard, René-Daniel Dubois et Vincent Marissal, Éditions Leméac.

Lancement du livre *Rues de Montréal*, Les éditions GID.

Reproductions de dessins à l'aquarelle. Ces dessins sont des actes prolongés d'observation par lesquels l'auteur rend sur la toile des traits, des caractères des rues de Montréal. Michel Barcelo, urbaniste émérite, professeur honoraire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, est un architecte diplômé de l'École d'architecture de Montréal et diplômé en Civic Design de l'université d'Édimbourg. Il a été tour à tour à l'emploi du service d'urbanisme de la Ville de Montréal, professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et chercheur en Computer Graphics à l'université Harvard et à l'université de la Nouvelle-Orléans.



Photo 8 : Mme Marie-France Bazzo, lors du lancement du livre *De quoi le territoire du Québec a-t-il besoin ?*

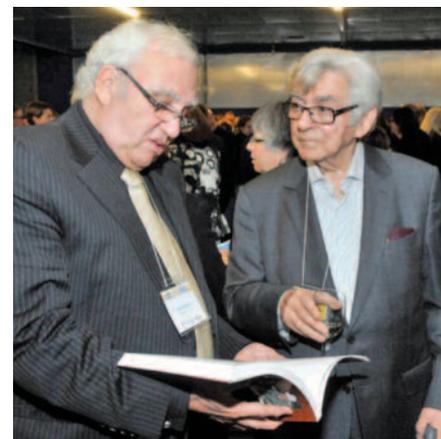


Photo 9 : Michel Barcelo à droite en compagnie de Michel Boisvert

50 ans / 50 projets

Cinquante réalisations importantes qui ont jalonné l'essor de l'urbanisme au cours de ces cinquante années.

Dans l'esprit de son 50^e anniversaire, l'Ordre des urbanistes du Québec a retenu 50 projets ou événements marquants depuis sa création parmi une centaine de suggestions transmises par les membres en réponse à un appel de candidatures plus tôt ce printemps.

Ces 50 projets ou événements émanent du secteur public comme du secteur privé, ils parlent d'urbanité comme de ruralité. En somme, ils reflètent l'ensemble du champ de pratique des urbanistes.

Le palmarès retenu est constitué d'une liste de réalisations et de moments charnières qui ont fait évoluer les valeurs, les pratiques et le cadre juridique. Celle-ci n'est pas exhaustive, ni le reflet absolu des meilleures réalisations des 50 dernières années. Elle se veut avant tout un survol et un exercice de mémoire.

Nous vous invitons à vous rendre au www.ouq.qc.ca/50/ afin de découvrir le processus de sélection de ces 50 projets marquants.

Prix Blanche-Lemco-van-Ginkel

La contribution significative de plusieurs personnalités à l'essor de l'urbanisme au Québec depuis 1963 a également été soulignée comme lors du 40^e anniversaire, par la remise du prix Blanche-Lemco-van-Ginkel à 30 personnalités.

Le prix Blanche-Lemco-van-Ginkel honore des personnes de divers milieux (citoyens, élus, gestionnaires, promoteurs, professionnels autres qu'urbanistes, etc.) pour leur contribution significative au développement de l'urbanisme au Québec depuis 1963. Ayant remis le prix la première fois lors de son 40^e anniversaire de fondation, l'OUQ a remis cet honneur à nouveau à 32 personnes dans le cadre de son 50^e anniversaire de fondation.

Provenant de tous les milieux, qu'ils soient citoyens, gestionnaires, professionnels, promoteurs ou autres, ces personnes ont contribué de façon significative au développement de l'urbanisme, que ce soit dans la réalisation de projet d'aménagement, l'amélioration des processus de la prise de décision en urbanisme (gouvernance et consultation), la protection ou la mise en valeur des patrimoines naturel et bâti, l'amélioration des connaissances et le rayonnement de l'urbanisme.

En reconnaissant la contribution significative de ces 30 personnes, l'OUQ désire ainsi souligner que le développement de nos collectivités et l'aménagement de nos milieux de vie concernent les citoyennes et les citoyens de tous les milieux. Leurs actions, leurs valeurs, leurs interactions, leurs choix quotidiens façonnent les villes, villages, régions et paysages du Québec.

- | | | |
|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| 1. Henri Aubin | 11. Rosario Demers | 21. Michel Lucier |
| 2. Marie-France Bazzo | 12. Winnie Frohn | 22. Pierre B. Paquin |
| 3. Jacques Bénard | 13. Louis Germain | 23. Madeleine Paulin |
| 4. Lise Bissonnette | 14. Steven Guilbeault | 24. Ron Rayside |
| 5. Simon Brault | 15. Massimo Iezzoni | 25. Dimitri Roussopoulos |
| 6. François Cardinal | 16. Michel Labrecque | 26. Louise Roy |
| 7. Cameron Charlebois | 17. Rachel Laperrière | 27. Jean-Claude Scraire |
| 8. Claude Cormier | 18. Charles Lapointe | 28. Adrian Sheppard |
| 9. Georges Coulombe | 19. Réjean Lemoine | 29. Marie Turcotte |
| 10. Florent Cousineau | 20. Paul-André Linteau | 30. François Varin |

Cette honneur a également été remis à titre posthume M. André Stainier et Mme Pauline Gauvin



Photo 10 (centre) : Les lauréats du Prix Blanche-Lemco-van-Ginkel 2013

Photo 11 (droite) : Remise du Prix Blanche-Lemco-van-Ginkel 2013 à Steven Guilbeault
M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre, remettant le prix à M. Steven Guilbeault lors d'une cérémonie tenue dans les bureaux d'Équiterre.

Hommage rendu à Monsieur Pierre Ouellet, Ville de Montréal

L'OUQ tenait à rendre hommage à Monsieur Pierre Ouellet pour sa contribution marquante dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement économique et du rayonnement international de notre communauté. Le nom de Pierre Ouellet restera pour toujours associé à la préservation du patrimoine, à l'aménagement du territoire, à la préparation du premier véritable plan d'urbanisme de la ville de Montréal et au développement de nombreux projets marquants de la métropole.

Tous ceux qui ont côtoyé Pierre Ouellet resteront marqués par sa disponibilité, sa discrétion, sa grande humilité, sa patience, sa résilience, sa détermination, son sens inné du service public, son intégrité, sa rigueur, sa capacité de remise en question, son don unique de communicateur, sa propension à créer des complicités gagnantes et sa grande créativité, autant de qualités qui ont fait de lui un mentor pour plusieurs d'entre nous et un exemple à suivre.

Pierre a été un grand Montréalais, un grand bâtisseur dont la contribution a été marquante dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement économique et du rayonnement international de notre communauté.

Hommage rendu à Monsieur Jean Rousseau (1933-2011), Ville de Québec

Il aura été pour ses collègues, confrères et amis un exemple d'intégrité, de compétence et de grand professionnalisme.

« L'hommage que nous rendons à notre confrère place donc au tout premier rang l'intégrité du personnage. Jean Rousseau, le directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Québec, a eu comme ligne de conduite de se tenir loin des partis et des coteries. Seul comptait pour lui, et c'était son souci permanent, faire de la ville de Québec un milieu de vie toujours plus satisfaisant et toujours plus agréable pour les citoyennes, les citoyens et les visiteurs. » – Marcel Junius



Photo 12 (gauche) : M. Robert Cooke, Mme Françoise Cloutier, conjointe de M. Ouellette, et M. Clément Demers



Photo 13 (droite) : De gauche à droite, M. Robert Cooke, président, M. Christophe Rousseau et sa conjointe Mme Christine Lajoie et M. Marcel Junius, urbaniste émérite

9.3. COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE *URBANITÉ*

Coprésidents

M. Pascal Lacasse
M. Serge Vaugeois

Membres

M. Paul Arsenault	M. François Goulet
M. Mathieu Langlois	M. Sergio Avellan
M. Jacques Trudel	Mme André-Anne Cadieux
Mme Amélie Castaing Rigaud	Mme Marie-Claude Cantin

Les collaborateurs réguliers

Mme Marie-Soleil Brosseau	M. Pierre Blais
M. Frédéric Dufault	M. Mathieu Langlois

Mandat

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de faire rayonner la profession et la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

URBANITÉ : faire rayonner la pratique et la profession

On pourrait croire que la revue *Urbanité* est avant tout destinée aux urbanistes, mais par sa diffusion, elle vise une clientèle beaucoup plus large. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Il s'agit d'élus, de directeurs généraux de MRC ou de municipalités, de journalistes ou encore de passionnés d'urbanisme et d'aménagement du territoire. *Urbanité* fait rayonner la pratique et la profession. Il s'agit en fait de la mission même de la revue, soit de promouvoir la pratique, d'informer et de former les lecteurs.

URBANITÉ : une large diffusion

Cette large diffusion amène des groupes et des médias à se questionner sur les pratiques urbanistiques. Les membres du comité éditorial et de la permanence ont eu, ces dernières années, à participer à des entrevues radiophoniques ou télévisées ou encore, à faire des conférences sur certains sujets, dont le transport actif, l'affichage publicitaire, la rue et l'accessibilité. Ce dernier cas a même mené le journal *Le Soleil* à communiquer avec un des auteurs du dossier pour expliquer davantage dans ses pages le concept de la rue complète.

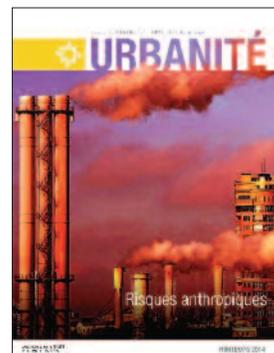
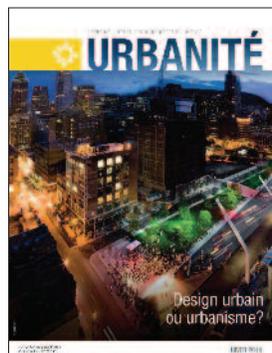
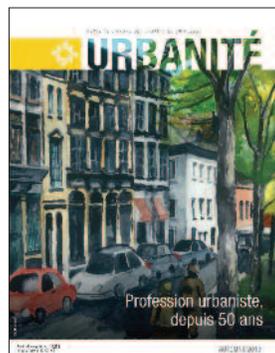
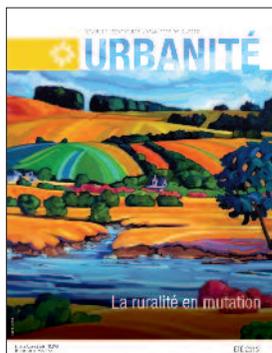
De plus, une page web a été conçue pour diffuser l'intégralité des publications de l'Ordre des urbanistes depuis 1983, soit les numéros d'*Urbanité* (2002 à aujourd'hui), d'*Urbanité* en version tabloïd (1995-2000), d'*En Bref* (1989-1995) et de l'*Urbaniste* (1983-1988). Dans ces anciens numéros, on retrouve des entrevues avec les pionniers de l'urbanisme au Québec, des dossiers sur le développement viable, la vision du maire Drapeau sur les grands projets montréalais à la fin de son règne ou encore les grands enjeux de la planification métropolitaine.

Activités

Parution

Les quatre numéros suivants ont été publiés durant la dernière année d'activités :

1. Été 2013 – La ruralité en mutation
2. Automne 2013 – Profession urbaniste, depuis 50 ans
3. Hiver 2014 – Design urbain ou urbanisme
4. Printemps 2014 – Risques anthropiques



Page Facebook

Facebook s'efforce de mettre des liens pertinents sur l'actualité de l'aménagement et de l'urbanisme, tout en informant de la mise en ligne des plus récents numéros. La page Urbanité a atteint le 1000^e abonné au mois d'octobre 2013 et compte maintenant 1 315 abonnés.

Collaboration avec Québec municipal

Le comité éditorial propose des articles écrits par des urbanistes pour le portail Québec municipal. Les textes sélectionnés sont :

- « Urbanisme durable – Une réglementation basée sur les formes urbaines », paru le 4 août 2013;
- « Rouyn-Noranda – Les impacts du boom minier sur la planification urbaine du territoire », paru le 8 septembre 2013;
- « La ville intelligente », paru le 5 novembre 2013;
- « Le rat des villes et le rat des champs ou pourquoi favoriser la complémentarité rurale-urbaine », paru le 5 mars 2014.

9.4. COMITÉ CONJOINT UMQ-OUQ

Représentants de l'OUQ au sein du comité

Mme Marie-Claude Aubin
M. Yves Perron
Mme Marie-Odile Trépanier
M. Denis Jean
M. Claude Beaulac, directeur général

Mandat

En septembre 2013, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) ont convenu de mettre en place un comité conjoint de réflexion sur la gouvernance en urbanisme dans le cadre de la révision de la LAU. En effet, l'OUQ et l'UMQ font un diagnostic commun : les interventions gouvernementales en aménagement manquent trop souvent de cohérence. Le partage des compétences est ainsi complexifié par la multiplication des plans sectoriels. Ces initiatives entament et fragmentent les compétences qui avaient initialement été attribuées au milieu municipal lors de la mise en place de la LAU.

Objectif

Proposition d'une politique-cadre québécoise de l'aménagement du territoire qui :

- clarifie le partage des compétences entre les instances de planification;
- favorise l'innovation des municipalités en matière d'aménagement du territoire;
- détermine les responsabilités au sein du milieu municipal;
- assure la cohérence de chacune des interventions en aménagement du territoire.

Démarche

- élaborer un diagnostic partagé;
- documenter les dysfonctionnements du cadre législatif actuel tels qu'observés par le milieu municipal;
- documenter et mettre en forme les améliorations concrètes réclamées par le milieu municipal;
- documenter les cadres législatifs nord-américains plus performants;
- élaborer une politique-cadre québécoise pour la gouvernance en urbanisme.

Mandat

En septembre

9.5. COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

Présidente

Mme France Levert

Membres

Mme Claudia Bennicelli	Mme Lucie Careau	M. Philippe Dubé
M. Louis-Michel Fournier	Mme Danielle Lussier	Mme Geneviève Marquis
M. Michel Rochefort	M. Sébastien Sylvestre	M. Aurélien Borie

Les membres suivants se sont retirés en cours d'année : M. Michel Collins, M. Simon Desrochers, M. Thomas Duchaine, M. Vincent Langevin et M. Guillaume Longchamps.

Mandat

Mis en place en juin 2008, le comité du développement durable poursuit le mandat suivant :

Objectif général

Élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et des champs d'intervention à considérer;
- définir les interventions prioritaires permettant d'amorcer des changements de comportement;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et des outils pour la prise en compte du DD dans leur pratique.

Objectifs spécifiques

- Faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable concernant l'aménagement et le développement durables du territoire;
- Documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes;
- Élaborer la position de l'Ordre des urbanistes du Québec et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et en urbanisme et autres intervenants concernés (p. ex. regroupements municipaux) pouvant comprendre :
 - o élaboration et diffusion de principes et d'orientations;
 - o partage et développement d'outils de formation et de gestion et d'autres outils, etc.;
 - o tenues de chantiers sur les pratiques et processus de gestion intégrant le DD, et autres.

Activités 2013-2014

Le Comité s'est réuni à huit reprises.

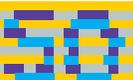
Faits saillants

Chantiers pour un urbanisme durable

Le comité DD a tenu cinq (5) rencontres de consultation pour mieux comprendre les défis auxquels font face les praticiens de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans la mise en œuvre du développement durable.

Ces rencontres se sont tenues, à l'automne 2013, dans différentes régions du Québec :

- Montréal;
- Laurentides;
- Bas-Saint-Laurent;
- Québec;
- Estrie.



Les discussions étaient orientées autour de trois principaux objectifs :

- Identifier les obstacles et les défis dans la mise en œuvre du développement durable;
- Amorcer une discussion entre les professionnels de l'aménagement, notamment au sujet des outils d'urbanisme;
- Identifier des pistes de solutions possibles.

Afin d'alimenter les discussions, quatre thèmes ont été également soulevés, à savoir l'identification par les participants :

- de projets exemplaires;
- de pratiques à éviter;
- de nouveaux territoires d'application ou de thèmes mobilisateurs;
- d'outils à créer ou à mettre en valeur.

Plus d'une cinquantaine de professionnels ont participé. Il s'agissait d'urbanistes, mais également de professionnels travaillant pour des villes, des ministères, des sociétés d'État ou des consultants privés.

Le mandat de consultation des acteurs de l'aménagement durable du territoire a été confié à la firme BRAC, Bureau de recherche, animation et consultation.

Le comité de développement durable de l'Ordre des urbanistes du Québec a présenté les grandes conclusions de sa démarche de consultation sur la mise en œuvre de projets s'appuyant sur les principes du développement durable en urbanisme lors du congrès annuel.

Cette démarche a permis d'identifier des pistes de solutions possibles, notamment en ce qui concerne les outils d'urbanisme. Elle fait ressortir que les urbanistes doivent se doter de moyens pour améliorer leur capacité de convaincre et de défendre les principes du développement durable. Pour ce faire, cinq axes stratégiques ont été identifiés :

- la création d'une référence commune;
- le développement d'un argumentaire économique;
- l'arrimage avec les Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- le développement de thèmes mobilisateurs;
- la construction d'alliances avec la communauté.

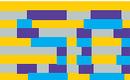
En se basant sur ces axes stratégiques et le rapport détaillé relatant les échanges, le comité a élaboré un plan d'action proposant des moyens concrets afin d'outiller les praticiens de l'aménagement du territoire. Il veut notamment orienter les actions selon deux types d'intervenants : les praticiens du domaine et les autres acteurs ayant une influence dans l'aménagement durable du territoire.

10. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

10.1. ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

Ordre des urbanistes du Québec États financiers au 31 mars 2014

<i>Rapport de l'auditeur indépendant</i>	2 - 3
<i>États financiers</i>	
<i>Résultats</i>	4
<i>Évolution de l'actif net</i>	5
<i>Flux de trésorerie</i>	6
<i>Situation financière</i>	7
<i>Notes complémentaires</i>	8 - 12



Rapport de l'auditeur indépendant

*Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec*

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard
Le 12 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014		2013
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
Produits			
<i>Cotisations des membres</i>	475 700	471 362	450 289
<i>Cotisations des stagiaires</i>	94 200	94 837	84 390
<i>Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</i>	10 000	4 000	10 000
<i>Subventions d'Emploi-Québec</i>			2 735
<i>Opérations</i>	335 700	326 055	317 015
<i>Intérêts</i>	1 200	5 791	5 798
<i>Adhésions</i>	6 000	9 455	7 366
	<u>922 800</u>	<u>911 500</u>	<u>877 593</u>
Charges			
<i>Salaires et charges sociales</i>	350 200	365 477	287 097
<i>Transport et communications</i>	93 500	96 069	74 376
<i>Services professionnels</i>	131 000	126 387	114 809
<i>Fournitures, impression et location de salles</i>	216 600	255 691	176 969
<i>Charges locatives et frais y afférents</i>	57 600	52 017	55 158
<i>Frais de représentation et promotion</i>	10 000	13 182	16 679
<i>Cotisations et contributions à des organismes</i>	46 600	20 545	25 763
<i>Frais financiers</i>	1 200	816	1 210
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel</i>	11 000	13 923	11 273
	<u>917 700</u>	<u>944 107</u>	<u>763 334</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>5 100</u>	<u>(32 607)</u>	<u>114 259</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

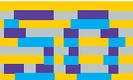
Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

				2014	2013
	Investi en immobilisations	Affecté aux projet spéciaux (note 7)	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	29 674	65 000	273 890	368 564	254 305
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 923)		(18 684)	(32 607)	114 259
Investissement en immobilisations	12 197		(12 197)		
Virement interfonds (note 7)		25 000	(25 000)		
Solde à la fin	<u>27 948</u>	<u>90 000</u>	<u>218 009</u>	<u>335 957</u>	<u>368 564</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(32 607)	114 259
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	13 923	11 273
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>40 385</u>	<u>(26 474)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>21 701</u>	<u>99 058</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 730)	(5 384)
Actif incorporel	(8 467)	
Dépôts à terme	(350 000)	(350 000)
Encaissement de dépôts à terme	<u>390 000</u>	<u>230 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>27 803</u>	<u>(125 384)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	49 504	(26 326)
Encaisse au début	<u>32 313</u>	<u>58 639</u>
Encaisse à la fin	<u>81 817</u>	<u>32 313</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIF		
<i>Court terme</i>		
Encaisse	81 817	32 313
Dépôts à terme, 0,65 % et 1,00 % (0,65 % en 2013), échéant en mars 2015	610 000	650 000
Comptes clients et autres créances (note 3)	18 478	14 799
Frais payés d'avance	34 345	3 137
	<u>744 640</u>	<u>700 249</u>
<i>Long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	20 892	29 674
Actif incorporel (note 5)	7 056	
	<u>772 588</u>	<u>729 923</u>
PASSIF		
<i>Court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	80 812	81 516
Cotisations et formations perçues par anticipation	355 819	279 843
	<u>436 631</u>	<u>361 359</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	27 948	29 674
Affecté aux projets spéciaux (note 7)	90 000	65 000
Non grevé d'affectations	218 009	273 890
	<u>335 957</u>	<u>368 564</u>
	<u>772 588</u>	<u>729 923</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Les produits de placements non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Site Internet	3 ans



Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2014	2013
	\$	\$
Comptes clients	18 478	4 799
Subventions gouvernementales à recevoir		10 000
	<u>18 478</u>	<u>14 799</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	74 917	67 723	7 194	9 154
Mobilier et équipement	97 827	84 129	13 698	20 520
	<u>172 744</u>	<u>151 852</u>	<u>20 892</u>	<u>29 674</u>

5 - ACTIF INCORPOREL

	2014	2013
	\$	\$
Site Internet	7 056	

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2013
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	42 125	48 796
Taxes à la consommation à payer	38 687	32 720
	<u>80 812</u>	<u>81 516</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 48 691 \$ au 31 mars 2014 (39 709 \$ au 31 mars 2013).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

7 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

					2014
	Solde au 31 mars 2013	Fonds utilisés en 2014	Affectation d'origine interne en 2014	Déficits (surplus) imputés aux projets	Solde au 31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Projets en cours</i>					
<i>Communication</i>	10 000				10 000
<i>50e anniversaire</i>	25 000	25 000			
<i>MADU</i>	30 000				30 000
<i>Informatique</i>			50 000		50 000
	<u>65 000</u>	<u>25 000</u>	<u>50 000</u>	-	<u>90 000</u>
					2013
	Solde au 31 mars 2012	Fonds utilisés en 2013	Affectation d'origine interne en 2013	Déficits (surplus) imputés aux projets	Solde au 31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Projets en cours</i>					
<i>Communication</i>			10 000		10 000
<i>50e anniversaire</i>			25 000		25 000
<i>MADU</i>			30 000		30 000
	-	-	<u>65 000</u>	-	<u>65 000</u>

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

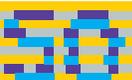
Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.



Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement :

– *Risque de taux d'intérêt :*

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 710 295 \$ (697 112 \$ au 31 mars 2013), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

9 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2016, à verser une somme de 97 099 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 48 796 \$ en 2015 et à 48 303 \$ en 2016.



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport sur les renseignements supplémentaires

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Notre audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 a été réalisé afin de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ci-joints sont présentés comme informations additionnelles et ne font pas partie intégrante des états financiers audités. Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration. Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit seulement dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. À notre avis, ces renseignements supplémentaires sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, par rapport aux états financiers audités pris dans leur ensemble.

Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration et, en conséquence, il est possible qu'ils ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Brossard
Le 12 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014										2013	
	Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Cotisations des membres	471 362									475 700	471 362	450 289
Cotisations des stagiaires	94 837									94 200	94 837	84 390
Subventions du MAMROT	4 000									10 000	4 000	10 000
Subventions d'Emploi-Québec					26 427							2 735
Opérations	45 323		123 581	97 113				11 796	500	335 700	326 055	317 015
Intérêts	5 791									1 200	5 791	5 798
Adhésions	9 455		123 581	97 113	26 427			11 796	500	6 000	9 455	7 366
	<u>535 931</u>	<u>116 152</u>	<u>123 581</u>	<u>97 113</u>	<u>26 427</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>11 796</u>	<u>500</u>	<u>922 800</u>	<u>911 500</u>	<u>877 593</u>
Charges												
Salaires et charges sociales	364 327						920			350 200	365 477	287 097
Transport et communications	28 621	19 964	20 375	2 785	9 224	4 951	2 517	130	1 270	93 500	96 069	74 376
Services professionnels	19 923	8 891	29 270	25 580	19 740		10 563		12 190	131 000	126 387	114 809
Fourniture, impression et location de salles												
Charges locatives et frais y afférents	32 856	7 130	123 325	22 816	32 252	9 667	1 208	9 148	883	216 600	255 691	176 969
Frais de représentation et promotion	52 017									57 600	52 017	55 158
Cotisations et contributions à des organismes	12 670	269							243	10 000	13 182	16 679
Frais financiers	20 545									46 600	20 545	25 763
Amortissement des immobilisations et de l'actif incorporel	816									1 200	816	1 210
	<u>13 923</u>	<u>23 098</u>	<u>172 970</u>	<u>51 181</u>	<u>61 216</u>	<u>14 618</u>	<u>15 208</u>	<u>9 278</u>	<u>14 586</u>	<u>11 000</u>	<u>13 923</u>	<u>11 273</u>
	<u>545 698</u>	<u>36 254</u>	<u>172 970</u>	<u>51 181</u>	<u>61 216</u>	<u>14 618</u>	<u>15 208</u>	<u>9 278</u>	<u>14 586</u>	<u>917 700</u>	<u>944 107</u>	<u>763 334</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(9 767)</u>	<u>93 054</u>	<u>(49 389)</u>	<u>45 932</u>	<u>(34 789)</u>	<u>(14 618)</u>	<u>(15 208)</u>	<u>2 518</u>	<u>(14 086)</u>	<u>5 100</u>	<u>(32 607)</u>	<u>114 259</u>



Ordre des
Urbanistes du
Québec

